



Règlement Intérieur du Club Alençonnais de Badminton 2024/2025

COMITE DIRECTEUR

- **Présidente** : Floriane Péronne
- **Vice – Président** : Thomas Pillard
- **Secrétaire** : Mélanie Lefevre
- **Trésorier** : Jacques Dugué
- **Trésorier Adjoint** : Louis-Théo Hamard
- **Membres** : Mathias Rioux, Kevin Beauvois, Yann Lemesle, Elise Lemesle, Baptiste Le Hen, Christelle Gsegner, Marc Passot, Elise Rots, Marion Vécrin. • **Conseiller Technique** : Augereau Quentin.

AGENT DE DEVELOPPEMENT ET ENTRAINEUR : Augereau Quentin

AFFILIATIONS ET AGREMENTS

Le Club Alençonnais de Badminton (CAB) est affilié à la Fédération Française de Badminton, et possède l'agrément ministériel Jeunesse et Sport.

De par son affiliation et son agrément, il s'engage à se conformer entièrement aux Statuts et aux Règlements de la Fédération dont il relève ainsi qu'à ceux de sa Ligue et de son Comité Départemental.

Le Club est également adhérent à l'Union Sportive du District Alençonnais (U.S.D.A) et bénéficie ainsi, entre autres, d'un local pour se réunir, de moyens informatiques et d'une assurance responsabilité civile et matériel.

Le CAB adhère à l'Agence Nationale des Chèques Vacances, à Atouts Normandie et applique une réduction aux bénéficiaires de l'ARS ainsi qu'aux demandeurs d'emploi.

TARIF DES ADHESIONS 2024/2025 – au 1er septembre 2024

	FFBaD 2024/2025	LIGUE 2024/2025	CODE P	LICENCES 2023/2024	COTISATIONS CAB 2024/2025	TOTAL ADHESIONS	ADHESIONS 2023/2024
ADULTES COMPETITEURS (nés en 2006 et avant)	+ 5,00 € ?	+ 1,00 € ?		49,82		155,00 €	145,00
ADULTES LOISIRS (nés en 2006 et avant)	+ 5,00 € ?	+ 1,00 € ?		49,82		95,00 €	135,00
JEUNES COMPETITEURS (nés de 2007 à 2016)	+ 5,00 € ?	+ 1,00 € ?		43,22		130,00 €	120,00
JEUNES LOISIRS (nés de 2007 à 2016)				43,22			
ETUDIANTS RMISTES DEMANDEURS D'EMPLOI	+ 5,00 € ?	+ 1,00 € ?		49,82 49,82 49,82		95,00 €	110,00
MINI BADMINTON (nés en 2017 et après)	+ 5,00 € ?	+ 1,00 € ?		22,18		80,00 €	80,00
PLAFOND FAMILIAL (parents + enfants scolarisés – minimum 3 personnes)						400,00 €	400,00

Si ARS = - 15 € 00

Le montant de l'adhésion est valable pour la saison sportive du 1er septembre de l'année en cours au 31 août de l'année suivante et comprend le montant de la licence et de l'assurance FFBaD, le magazine «100 % Badminton » et le montant de la cotisation sportive annuelle au CAB.

Les garanties incluses dans la licence FFBaD sont : responsabilité civile, défense-recours, accidents corporels, assistance aux personnes.

Des options de garanties complémentaires sont possibles. Toute déclaration d'accident doit être faite dans les 5 jours. L'inscription devient effective à la remise du dossier d'inscription complet. Nous conseillons aux compétiteurs de remettre leur dossier d'inscription complet au plus tôt afin de valider leur licence dès le début de saison.

Réductions : réduction de **15 €** pour les enfants bénéficiaires de l'ARS (Allocation de Rentrée Scolaire)
Autres : Bons C.A.F., Chèques Vacances, Atouts Normandie, Coupon Sport Ville d'Alençon, etc...

Possibilité également de paiement en 2 fois (joindre 2 chèques en indiquant les mois d'encaissement au dos)

Le dossier d'adhésion est à télécharger sur le site du club et sera disponible via votre compte My FFBAD. Il comporte :

- une fiche d'inscription
- une fiche de demande de licence FFBaD
- un questionnaire de santé pour ceux qui étaient licenciés en club
- un refus des garanties d'assurance
- une fiche de renseignement et de droit à l'image
- les justificatifs de droit à réduction (Rmiste – demandeur d'emploi – Etudiant – ARS,..)
- le règlement intérieur.

SEANCES D'ESSAI

Toute personne pourra s'essayer à la pratique du Badminton avec l'autorisation de l'entraîneur pendant 2 séances.

Ensuite l'accès aux créneaux de pratique ne sera autorisé que sur remise du dossier complet d'adhésion. Ces dispositions ne s'adressent pas aux personnes déjà licenciées la saison précédente, qui, elles, doivent s'en acquitter dès la semaine de la reprise officielle. La reprise officielle est annoncée sur le site et par voie d'affichage.

L'ECOLE DE BADMINTON

Le club est labellisé **4 Etoiles / 5** par la Fédération Française de Badminton.

Les Ecoles de Badminton labellisées s'engagent à respecter une Charte de Qualité :

- Accueil des Jeunes des catégories Mini Badminton (moins de 8 ans) à Cadets
- Accueil sur des créneaux spécifiques Jeunes avec au minimum 1 créneau spécifique de 1 H 15 par semaine
- Encadrement assuré par des Educateurs diplômés.
- Enseignement en lien avec les directives nationales et régionales.
- Un gage de développement harmonieux (social, éducatif, hygiène...).
- Une motivation entretenue par un apprentissage respectant des étapes
- Une amélioration du niveau technique des jeunes joueurs
- Une détection facilitée

Le club est responsable de l'enfant à l'intérieur du gymnase pendant le créneau horaire le concernant. En dehors des heures d'entraînement encadré, les membres du club, mineurs, restent sous la totale responsabilité de leurs parents ou représentant légal.

Il est demandé aux parents de s'assurer de la présence effective des entraîneurs dans la salle en début de séance. Nous demandons aux parents ou tuteurs qui viennent chercher leur enfant, de respecter les horaires d'arrivée et de sortie.

Il est possible qu'en cours d'année, pour des besoins liés à l'activité, que des lieux de rendez-vous ou horaires soient ponctuellement modifiés.

Les responsables de l'enfant seront alors prévenus à l'avance par l'encadrement (sur les créneaux et/ou le site du club). Pendant les vacances scolaires, les séances d'entraînement des Jeunes peuvent être modifiées (mise en place de stages, congés du salarié, gymnases indisponibles, etc.).

Au cours de l'année sportive pourra être effectuée une évaluation officielle, pour ceux qui en ont le niveau, par un passage de « Plumes de couleurs» (PASSBAD).

TRANSPORT DES JOUEURS MINEURS

Le CAB s'efforcera d'établir en début d'année sportive un calendrier des déplacements des Jeunes de l'Ecole de Badminton (Minibad jusqu'aux Juniors), afin d'en informer les parents.

Avant chaque déplacement le CAB devra également informer les parents de l'organisation du transport.

La prise en charge des joueurs mineurs se fait sous la responsabilité du conducteur qui a obligation de respecter les points suivants :

- **conduite respectant le code de la route**
- **véhicule en état de circuler (contrôle technique à jour – pneus en bon état, etc...)**
- **conducteur en possession d'un permis de conduire valide (permis B)**
- **conducteur en possession d'une assurance du véhicule valide**

ETAT D'ESPRIT

Le CAB se doit d'être une association respectueuse. C'est pourquoi aucun propos anti-sportif, injurieux, sexiste, raciste ou à caractère homophobe, ne sera accepté. Tout adhérent s'engage à entretenir un bon état d'esprit, de loyauté et de respect des autres. C'est pourquoi il est souhaitable de faire jouer tout adhérent présent à l'entraînement. En cas d'affluence, il faut concevoir une rotation raisonnable sur les terrains.

SALLES DE SPORTS / MATERIEL

Participation aux compétitions : Chaque joueur doit se présenter sur les terrains de Badminton muni d'une paire de chaussures de sport en salle, ainsi que d'une tenue vestimentaire appropriée. Il est aussi conseillé à chaque joueur lors de son arrivée dans la salle de s'échauffer afin d'être dans les meilleures conditions physiques dès son entrée sur les terrains.

Les joueurs doivent également se soumettre scrupuleusement aux règlements des salles municipales.

Tous les membres doivent contribuer au montage et au démontage des terrains. Les volants fournis par le club doivent être rangés en fin de chaque créneau.

Le club fournit des volants en plastique, hybride ou en plume à tous les joueurs lors des entraînements et des compétitions ICD/ICR et ICN à domicile. Seul l'entraîneur ou un membre du Comité Directeur est habilité à fournir ces volants. Il est rappelé que les volants plume représentent un poste financier très important dans le budget du club, une attention particulière devra être portée à leur utilisation pour éviter le gaspillage.

PARTICIPATIONS AUX COMPETITIONS

Il est possible de participer à des compétitions individuelles de simples et de doubles ainsi qu'à des compétitions par équipes (Inter Clubs) à condition d'être en règle vis à vis de la Fédération (licence, mutation). Le compétiteur adulte doit être autonome (repas, déplacement...).

Information sur les compétitions : un calendrier des compétitions est disponible en début d'année, mais les dates peuvent évoluer dans la saison. Vous pouvez avoir tous les renseignements par le responsable sportif du club ou sur le site internet du club.

Inscriptions aux tournois privés

- Inscription directement auprès du club organisateur
- Inscription sur ebad

Les rencontres officielles se déroulent le vendredi soir pour les Interclubs Départementaux, le dimanche pour les Interclubs Régionaux, le samedi pour les Interclubs Nationaux et le samedi et (ou) le dimanche pour les compétitions individuelles.

Il est important de noter que la rencontre compétitive est un moment privilégié qui permet notamment aux Jeunes, en rencontrant d'autres compétiteurs, d'échanger et de progresser rapidement. C'est aussi une école d'humilité qui permet de se remettre en question, ainsi qu'une école de patience car les temps d'attente entre les matchs sont souvent longs. Votre enfant, pour cela, a besoin d'encouragements et aussi de temps en temps de votre présence.

Tenue : le règlement fédéral impose que le compétiteur porte une tenue de sport (short ou jupette obligatoire).

Repas: prévoir son repas (si absence de buvette dans la salle)

Penser à prendre sa licence pour chaque compétition et une pièce d'identité pour les Interclubs Nationaux

L'encadrement ne peut mettre en place une organisation pour les tournois ou rencontres qu'avec l'aide et la participation des parents, en particulier pour les transports, mais aussi quelquefois pour une présence adulte sur le tournoi.

Les dates des compétitions étant connues par avance, il est bien sûr nécessaire que le jeune se soit positionné sur sa participation, et son éventuel accompagnement au plus tôt, l'organisation des déplacements étant formalisée avec les parents concernés au plus tard le mercredi avant la date de la compétition.

Un engagement sur toute compétition doit être tenu, sauf imprévu majeur qu'il est nécessaire de justifier (par exemple certificat médical d'inaptitude), **sous 48 heures** sous peine d'être sanctionné par les instances fédérales (interdiction de compétition, amende...). En cas d'amende, elle est à la charge du joueur (se) s'il n'a pas respecté le règlement, les délais.

Participation financière pour les inscriptions aux compétitions officielles Jeunes

Se référer à la grille de prise en charge

Participation financière pour les inscriptions aux stages sportifs

Se référer à la grille de prise en charge

Les inscriptions aux Championnats de France sont prises en charges par le Club, pour les qualifiés

Volants en compétitions:

Pour toutes les organisations privées (tournois) et pour les Championnats de l'Orne Adultes, ils sont à la charge des participants, le Club proposant à ses licenciés des tubes à tarif préférentiel. Pour les Championnats Inter Clubs, les volants sont fournis par le Club.

Frais de déplacements

Il est proposé 2 possibilités de dédommagement sur toutes les compétitions officielles Jeunes en dehors du département :

- Remboursement à 0,25 € du km par le CAB
- Ou déduction fiscale sur la base de 0,35 € du km

Les remboursements kilométriques seront opérés sur présentation :

- soit d'une feuille de frais de déplacement (0,25 € / km par le CAB)
- soit d'une feuille récapitulative des déplacements annuels qui donnera lieu de la part du CAB à un reçu (cerfa) donnant droit à déduction fiscale (60 %) sur la base de 0,35 €/km

Documents téléchargeables sur le site du CAB.

Un co-voiturage est obligatoire, sauf cas particuliers.

Les déplacements devront se faire avec le moins de voitures possibles

Le Comité Directeur est habilité à accepter ou non le remboursement des frais de déplacements. A noter que la Ville d'Alençon met à disposition, sur demande, un minibus 9 places.

DOTATION POUR LES JOUEURS DE NATIONALE 3

La participation de l'équipe 1 et 2 au Championnat de France interclubs de Nationale 2 et 3 donnant lieu à des subventions de la Ville d'Alençon, du Conseil Départemental et du Conseil Régional, le Comité Directeur a décidé d'attribuer des dotations aux joueurs selon leurs classements.

COMMUNICATION

Les informations se feront oralement, par courrier posté, par mail, par SMS, par affichage, sur nos réseaux sociaux (Facebook, Instagram) et disponibles sur le site du Club.

Le site WEB du club est accessible à l'adresse suivante : <http://www.cab61.com>

Une adresse mail (contactcab61@gmail.com) permet de communiquer rapidement, pour cela nous demandons à ceux qui sont équipés de nous fournir leur adresse électronique sur le bulletin d'inscription.

PARTENARIAT SPORTIF ET RECORDAGE

Partenariat signé pour 2 ans avec le magasin "SMASH-SPORTS "

Boutique en ligne « SMASH-SPORTS » www.smash-sports.fr

Une carte d'adhérent vous permettant de bénéficier d'avantages vous sera remise à la suite de votre inscription.

APPLICATION DU REGLEMENT INTERIER

L'inscription au club vaut acceptation du présent règlement.

L'ensemble des membres du Comité Directeur est garant de l'application de celui-ci, ainsi que les responsables de créneaux.

MODIFICATIONS DU REGLEMENT INTERIEUR ET RECLAMATIONS

Ce règlement ne peut être définitif ; il se doit d'évoluer en fonction des nécessités.

Le présent règlement peut être modifié par le Comité Directeur une fois par saison. Toutes réclamations doivent être adressées par écrit au Président.

SANCTIONS

Un membre ne respectant pas le présent règlement ou commettant une faute grave peut, après avoir été mis en garde par le bureau, être exclu du club sur décision de celui-ci. Néanmoins, chaque membre peut demander à être entendu par le Comité Directeur qui statuera in fine.

RESPONSABILITE

Le CAB se dégage de toute responsabilité en cas d'accident ou lors de détérioration de matériel si l'un des membres utilise d'autres installations sportives que celles destinées à la pratique du Badminton.

Le CAB n'engage pas sa responsabilité en cas d'incidents ou d'accidents en dehors des créneaux officiels et en dehors de l'enceinte de la salle d'entraînement.

Le CAB décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol occasionnés dans les salles d'entraînement.

ASSEMBLEE GENERALE

Tout adhérent est informé par Email et/ ou réseaux sociaux ainsi que par le site web, de la tenue de l'Assemblée Générale annuelle (date, lieu, ordre du jour, candidature aux élections), et s'efforcera d'y assister pour approuver l'exercice précédent et élire le nouveau Comité Directeur selon les modalités des Statuts.

ENCADREMENT DU CLUB

Au 1er septembre 2024 le CAB dispose des compétences pédagogiques et techniques suivantes :

- **1 Salarié: Quentin Augereau**
- **1 Entraîneur Diplômé d'Etat: Marc Passot**
- **2 Diplômés Animateur Badminton (AB) : Kévin BEAUVOIS - Mélanie Léfèvre**
- **3 Diplômés EB1 : Yann et Lilian Lemesle et Floriane Péronne**
- **2 Diplômés GEO (Gestion et Organisation de compétitions) :**
Guillaume LE HEN
Pierre CHATELLIER
- **1 Arbitres certifié : Liard Christophe**
- **1 JA certifié : Liard Christophe**

CONTACTS

Président du Club : Floriane Péronne – Tél : 06.37.63.76.73 - Email : florianeperonne@hotmail.fr

Entraîneur : Quentin Augereau - Tél : 06.23.16.60.82 - Email :

Site du Club : <http://www.cab61.com>

Adresse mail club: contactcab61@gmail.com

Facebook Club : <https://www.facebook.com/ClubAlenconnaisDeBadminton/>

Siège social : Gymnase Louvrier – Avenue de Koutiala - 61000 Alençon

Adresse courrier : Floriane Péronne -24 Avenue Koutiala 61000 Alençon

SITES DE REFERENCE

- Le site officiel de la Fédération Française : <http://www.ffbad.org>
- La Ligue de Normandie : <https://normandie-badminton.fr>
- Le site du comité de l'Orne : <http://www.codep61badminton.fr>

